



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU JEUDI 4 FÉVRIER 2016 - LAUSANNE

Présents : J. Annen, F. Baudat, F. Bonjour, L. Comte, M. Déglon, T. Erb, A. Girardin, S. Huber Kodbaye, D. Juillerat, J.-A. Maire, C. Meier, C. Parson, L. Perret, C. Sallort, O. Tschopp

Excusés : K. Abate, J. Aubert, B. Bachelard, P. Barras, C. Bonvin, G. Bottazzoli, J.-P. Brügger, F. D'Ambroggio, N. Galland, S. Manco, B. Monnet, J.-L. Portmann, S. Rolle, A. Sanchez, A. Schlaefli, A. Schwager, F. Sobczak,

Présidence : Jacques-André Maire

Vice-Présidence : Didier Juillerat

Secrétaire: Martine Karlen

Avant de commencer formellement la séance, J.-A. Maire tient à excuser Mme Anne-Catherine Lyon qui devait ouvrir cette séance. Appelée à la dernière minute pour un autre rendez-vous,

Mme Lyon rejoindra l'assemblée plus tard. J.-A. Maire propose de faire un tour de table pour que chaque personne puisse se présenter.

1. PARTIE STATUTAIRE

- **Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté

- **Adoption du Procès-verbal AG 06.11.2014**

Le procès-verbal du 06.11.2014 est accepté avec remerciements à son auteure.

- **Rapport du président**

Durant l'année 2015, l'activité principale de la CRFC a été de prendre part dans le processus de mise en œuvre de la LFCo et plus particulièrement le suivi dans les travaux d'élaboration de l'ordonnance d'application. Bien que la CRFC n'ait pas été représentée au sein des groupes, G. Bottazzoli et J.-P. Brügger, tous deux membres de la CRFC, ont pu relayer toutes les informations nécessaires. C'est en relation avec cette mise en œuvre, que le comité a décidé d'organiser une journée thématique le 30 avril 2015 dédiée aux compétences de base. Avec plus de 60 participants-professionnels, cette journée a rencontré un franc succès. J.-A. Maire tient encore à remercier le Centre Patronal qui a gracieusement offert cette journée. La seule déception aura été le manque de présence médiatique. En effet, malgré l'aide d'un professionnel de la communication, aucun journaliste n'a fait le déplacement ou relaté cette journée dans les médias. Par contre, le Centre Patronal a réalisé un petit film qui est disponible sur le site de la CRFC.

Au mois de septembre, la CRFC a apporté son soutien au Festival de la formation en participant à la soirée d'ouverture romande du Festival organisée à Yverdon.



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU JEUDI 4 FÉVRIER 2016 - LAUSANNE

Le comité a alloué un montant de CHF 4'000.00 pour la promotion de la formation continue en général. Le but est de promouvoir la formation continue dans différents salons romands. A titre expérimental, ce stand de la formation continue devrait être présent dans deux salons en Suisse romande (MedNat et le Comptoir Suisse). Les membres de la CRFC auront ainsi l'occasion d'être présents sur le stand et de promouvoir la formation continue ainsi que l'offre de leur association.

En lien avec la promotion de la formation des adultes, J.-A. Maire informe que le Centre Patronal réalise des petites émissions de 13 minutes qui sont diffusées sur les TV régionales. Toute personne intéressée peut obtenir une copie. Le Centre patronal est ouvert à réaliser des émissions en partenariat avec les associations qui le souhaiteraient.

Pour des raisons professionnelles, changement d'activité, Mme Véronique Polito, représentante des milieux syndicaux a démissionné du comité. Le Comité propose d'élire Mme Laura Perret Ducommun pour la remplacer. M Alexandre Schwager rejoint le comité pour représenter les employeurs de la construction. En effet, M. Gérard Bottazzoli a également changé d'employeur et représentera désormais les prestataires privés de la formation continue et fera le lien avec la Suisse allemande.

J.-A. Maire tient à rendre hommage, par une minute de silence, à M. Pierre Weiss, représentant des milieux patronaux genevois au sein du Conseil de l'Ifage et à ce titre membre du comité de la CRFC. M. Weiss nous a quittés l'année dernière après avoir lutté avec détermination contre la maladie.

- **Approbation des comptes 2015**

Didier Juillerat présente les comptes qui sont relativement simples, étant donné qu'il y a peu de postes. Le compte principal est le CCP. Les cotisations et les dons permettent de financer les activités nécessaires durant l'année. Le montant relativement élevé de la fortune, permet d'offrir la gratuité aux journées thématiques.

Jérémy Annen et Alain Girardin ont contrôlé les comptes. Ils proposent d'approuver les comptes 2015.

Les comptes sont acceptés à l'unanimité.

- **Election des vérificateurs des comptes**

Jérémy Annen et Alain Girardin sont élus par acclamations.

- **Budget 2016**

Le budget est accepté à l'unanimité.



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU JEUDI 4 FÉVRIER 2016 - LAUSANNE

- **Election comité**

Mme Laura Perret Ducommun et M. Alexandre Schwager sont élus par acclamation.

Le comité se compose de la manière suivante :

Jacques-André Maire, conseiller national, Président

Didier Juillerat, Commission romande FSEA et Centre Interrégional de Perfectionnement (CIP), vice-président

Brigitte Bachelard, Haute Ecole ARC

Françoise Baudat, AUPS

Frédéric Bonjour, Centre Patronal

Gérard Bottazzoli, Ecole-Club Migros

Stéphane Manco, Insertion Suisse (anciennement AOMAS Suisse)

Caroline Meier, FSEA

Philippe Merz, Fédération romande des acteurs de la formation de formateurs d'adultes (FRAFFA)

Christopher Parson, CR-FBA

Laura Perret Ducommun, USS

Antonio Sanchez, Services Industriels de Genève (SIG)

Alexandre Schwager, Société Suisse des Employeurs

Frank Sobczak, Ifage

Le comité est élu à l'unanimité.

- **Programme d'activités 2016**

Une assemblée devrait avoir lieu en fin d'année. La thématique n'est pas encore connue.

Une journée thématique est prévue pour 2017.

- **Divers**

Anne-Catherine Lyon a rejoint l'assemblée et témoigne de son vif intérêt pour la formation continue.

J.-A. Maire clôt la séance à 14h15.

2. PARTIE THÉMATIQUE

Distorsion de la concurrence dans le domaine de la formation des adultes

Conférence donnée par M. Olivier Schaller – vice-directeur de la Comco

La présentation de M. Schaller est jointe au présent procès-verbal